



**CAPD 27 février 2014**

**Déclaration SE-Unsa 34**

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD doit examiner et valider les « résultats des commissions d'entretien pour les postes à profil ». Mais ces résultats ont été diffusés dès lundi dernier sur le site d'un syndicat enseignant. Le SE-Unsa 34 dénonce cette pratique qui affaiblit et dénature le dialogue social dont est porteuse la seule instance paritaire de gestion des Professeurs des Ecoles et des Instituteurs. Le mépris ainsi affiché pour le travail de la CAPD et de ses membres élus par tous les personnels n'est pas un bon signal donné à l'administration et aux collègues. La CAPD doit être respectée. Elle doit conserver toutes ses prérogatives afin que les intérêts de tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré soient pris en compte. Pour sa part, le SE-Unsa 34 est en contact direct et personnalisé avec les collègues qui souhaitent des informations sur leur situation.

Concernant les parcours M@gistère, l'Unsa Education et le SE-Unsa vous ont demandé de faire disparaître de l'affichage les données concernant les autres collègues. Ces informations n'apportent rien au parcours de formation. Elles laissent par contre à penser aux collègues que ce système ne garantit pas la confidentialité des informations personnelles.

Au nom des collègues, le SE-Unsa 34 demande instamment que les données personnelles de formation ou de carrière soient protégées et ne soient pas portées sur la place publique

Sur l'ordre du jour, le SE-Unsa rappelle son opposition à la commission d'entretien pour décharge totale de direction, aucune définition particulière de poste n'étant formulée et aucune formation afférente n'étant prévue. Pour les autres commissions, le SE-Unsa 34 souhaite que les profils de postes soient publiés avec l'inventaire des critères évalués lors de ces entretiens. Sans cela, comment juger du bien fondé des avis émis à l'encontre des collègues ?

Le SE-Unsa 34 vous demande enfin, Madame l'Inspectrice d'Académie, de donner au plus vite les informations de calendrier sur le déroulement du mouvement 2014. Les personnels ne sont pour rien dans le report des opérations de carte scolaire. Ils ne doivent donc pas en subir les conséquences.